

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Arrondissement d'APT

Communauté d'agglomération

Luberon Monts de Vaucluse

MAIRIE DE MAUBEC

450 Grande Rue

84660 MAUBEC

☎ 04.90.76.92.09

✉ 04.90.76.73.14

contact@mairiemaubec-luberon.fr



ARRETE portant stationnement
de TAXI sur la voie publique Autorisation n°1
changement de propriétaire
A 81/22

Le Maire de la Commune de MAUBEC (Vaucluse)

Vu le Code des transports ;

Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les arrêtés municipaux des 11 janvier et 23 mars 2001 portant réglementation des taxis sur la Commune de MAUBEC (Vaucluse)

Vu l'avis favorable de la commission départementale des taxis en date du 20 décembre 2016 pour l'attribution de l'autorisation n° 1 à Monsieur Christophe CHAMPETIER

Vu l'arrêté municipal, A51/17, attestant l'autorisation de stationnement de TAXI sur la voie publique pour son véhicule immatriculé CT-256-BL de marque Mercedes-Benz, de type Classe E,

Vu l'arrêté municipal A39/21 portant sur la mise en location-gérance de M. Christophe CHAMPETIER de l'emplacement n°1 à la Société SAS TAXI KAB, représentée par WENDEL Bryan, pour son véhicule SKODA modèle OCTAVIA immatriculé FX 657 MF

Vu la cession d'autorisation de stationnement de taxi du 25/03/2022, mutation de fonds de M. CHAMPETIER Christophe à la SAS TAXI KAB représentée par M.WENDEL Bryan pour son véhicule est immatriculé GE-566-HA de marque MERCEDES BENZ GLA200.

Considérant que les intéressés remplissent les conditions nécessaires ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 25 mars 2022, l'exploitation de l'autorisation d'emplacement n°1 de M. Christophe CHAMPETIER, représentant la société de taxi «CHAMPETIER CHRISTOPHE » domicilié 17 le Clos des sourires 84170 MONTEUX, est cédé à M.WENDEL Bryan représentant la SAS TAXI domiciliée 11 Impasse Montmirail 84480 JONQUERETTES.

Article 2 : Le véhicule autorisé à stationner est immatriculé GE-566-HA de marque MERCEDES BENZ GLA200.

Article 3 : Il est précisé que l'emplacement accordé ne pourra être cédé à titre onéreux qu'après une période d'exploitation effective et continue de 5 ans.

Article 4 : M. le Maire de MAUBEC est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse

Fait à Maubec, le 21 avril 2022



Pour le Maire
Le Maire/Adjoint Délégué,

Frédéric MASSIP